

Master Sciences de Gestion

Matière : Diagnostic financier approfondi

**Thème : Diagnostic financier et
risque de crédit**

Préparé par :

JELLAL Rim
MOUJTAHID Younes

Encadré par :

M. Abdelkrim Kandrouch

Table des matières

Introduction	3
Partie I : L'analyse du risque de crédit en France	4
I- Les sources d'informations financières externes	5
1- Fiben	5
a- Présentation	5
b- Les informations disponibles	5
c- La cotation Banque de France	6
2- Le fichier central des chèques.....	7
3- Le greffe du tribunal de commerce	7
II- La méthodologie d'analyse des risques	8
1- Le diagnostic financier	8
a- Analyse en tendance	8
b- Analyse comparative.....	9
2- Le dossier d'analyse.....	9
Le dossier de crédit.....	10
3- La procédure de décision.....	13
III- La mesure du risque de crédit	14
1- Les fonctions score.....	15
2- Les systèmes experts	16
3- La notation.....	17
a- La notation externe (rating).....	17
b- La notation interne	18
IV- La gestion du risque crédit dans la banque	19
1- La politique de garanties	19
2- La politique de provisionnement	20
Partie II : L'analyse du risque de crédit au Maroc	22
I- Canevas de risque de crédit adopté par une banque Marocaine	23
II- Dossier de crédit : Note de synthèse	35
III- Les banques marocaines face aux accords de Bâle II	40
1- Accords de Bâle II	40
2- Entrée en vigueur des directives de Bâle II au Maroc.....	41
Conclusion	42
Bibliographie	43

Introduction

A l'aube du XXI^e siècle, dans le secteur bancaire, le risque majeur reste le risque de crédit, c'est-à-dire le risque de l'incapacité de l'emprunteur à honorer les termes financiers de son contrat. Il s'agit concrètement du paiement des flux d'intérêts et de remboursement de capital.

L'étude des faits met en évidence l'ampleur du risque de défaillance en raison de la vulnérabilité de certaines entreprises face à une évolution de leur environnement économique. Les PME constituent une catégorie d'entreprises notablement plus vulnérables au risque de défaillance que la moyenne, en raison de faiblesses particulières : endettement plus élevé, poids des frais financiers...

Lorsque la défaillance se produit, elle place l'entreprise dans un régime juridique nouveau où le caractère bilatéral et privé de la gestion de la relation banque-entreprise disparaît au profit de procédures collectives.

La tendance marquante est la tentative d'intervention en amont de manière à prévenir les difficultés à anticiper sur la cessation de paiements.

En amont, avant la crise, l'éventualité d'une défaillance doit être au cœur des processus d'octroi et de suivi de crédit tout au long de la relation bancaire normale avec l'entreprise.

L'appréhension du risque crédit se fait à tout moment. Dans cette optique l'analyste doit utiliser des informations financières actualisées et retraitées. La tendance dans les grandes banques est de développer des systèmes synthétiques de détection ex ante du risque de crédit. La recherche d'une fonction score, qui permet en une donnée d'évaluer le risque crédit, est l'illustration de cette démarche. Les banques peuvent aussi mettre en place et élaborer leurs propres outils synthétiques.

Ces outils d'évaluation, ces informations, n'ont de sens que s'ils sont intégrés dans une méthodologie rigoureuse d'analyse financière du risque crédit dont l'élément clé est le dossier d'analyse. Celui-ci correspond à un diagnostic financier qui conduit à une prise de décision.

Une interrogation sur les procédures internes et sur la méthodologie d'analyse utilisées à l'intérieur des établissements de crédit est indispensable. D'où les questions suivantes : comment est analysé le risque de crédit au Maroc en comparaison avec les modes d'analyse appliqués en France ? Quel serait l'impact des nouvelles directives de Bâle II sur les banques marocaines ?

Afin de répondre à ces questions, le sujet sera abordé en deux parties. La première partie traitera de l'analyse du risque de crédit en France avec notamment les sources d'informations financières, les outils d'évaluation, la mesure et la gestion du risque de crédit. La seconde partie, quant à elle, se rapportera au risque de crédit au Maroc et à la nécessité de mise à niveau du secteur bancaire, au niveau de la gestion du risque, afin de se conformer aux accords de Bâle II.

Partie I : L'analyse du risque de crédit en France

I- Les sources d'informations financières externes

L'information en temps continu pour le prêteur est une nécessité. En France, il existe des sources d'informations financières externes connues et accessibles aux banquiers : il s'agit du fichier Fiben, du fichier central des chèques et des greffes du tribunal de commerce.

1- Fiben

La banque de France a regroupé dans un fichier global l'ensemble des informations financières qu'elle peut communiquer au système bancaire sur les entreprises. Ce fichier est appelé Fiben : fichier bancaire des entreprises.

a- Présentation

Le fichier Fiben vise à proposer une véritable base de données sur les entreprises et leurs relations financières. Cette base est gérée par la Banque de France qui collecte une information très large auprès de ses succursales, auprès des greffes de tribunaux ou par une analyse des journaux d'annonces légales.

L'origine du fichier Fiben découle de l'obligation de déclarer et de centraliser les risques et les concours apportés par les banques à une entreprise.

Depuis 1946, les banques doivent chaque mois déclarer les financements qu'elles accordent à leurs clients. Cette déclaration est faite au service central de risque de la Banque de France. Ces données sont retraitées, cumulées et reprises dans Fiben. S'ajoute à cette préoccupation de centralisation des encours un suivi des incidents de paiements. La banque doit déclarer la constatation du non-paiement et le nom de l'entreprise, cette information est reprise et diffusée chaque mois dans Fiben.

L'enregistrement et le suivi d'une entreprise dans Fiben est déterminé par un certain nombre de critères, à savoir : l'importance économique (les montants du capital et du chiffre d'affaires), l'encours de crédits bancaire, l'existence d'un événement négatif entraînant une réserve sur la signature.

Fiben recense actuellement environ 3.500.000 entreprises et 2.500.000 dirigeants¹.

b- Les informations disponibles

Fiben est accessible aux établissements de crédit, il leur fournit des informations s'articulant sur différents modules d'utilisation :

- Panorama général de l'entreprise avec notamment :
 - o La cotation Banque de France de l'entreprise (voir c-) ;
 - o Les événements judiciaires ;
- Concours bancaires (des treize derniers mois) ;

¹ Source : <http://www.banque-france.fr/fr/instit/services/fiben.htm>

- Impayés - effets (des six derniers mois) ;
- Dirigeants (adresse, numéro d'identifiant, cotisation personnelle de crédit);
- Informations comptables et financières) ;
- Diagnostic financier (les données comptables sont repris des informations déposées au greffe du tribunal) ;
- Alerte automatique (l'alerte est un service proposé par Fiben qui avise automatiquement la banque des nouvelles informations sur une entreprise ou un dirigeant).

c- La cotation Banque de France

La cotation Banque de France traduit l'appréciation de la signature des personnes morales et physiques suivie dans Fiben. Elle est suivie par la Banque de France et remise à jour en fonction de la collecte de nouvelles informations. Cette cotation, dont l'accès est réservé aux banques, peut être communiquée à l'entreprise concernée.

La cotation Banque de France est composée de trois éléments :

- Une cote d'activité figurée par une lettre A à H, J, N ou X.
La cote d'activité est fonction du chiffre d'affaires net de l'entreprise :

Cote d'activité	Niveau du CA en millions d'euros
A	Supérieur ou égal à 750
B	Compris entre 150 et 750
C	Compris entre 75 et 150
D	Compris entre 30 et 75
E	Compris entre 15 et 30
F	Compris entre 7,5 et 15
G	Compris entre 1,5 et 7,5
H	Compris entre 0,75 et 1,5
J	Inférieur à 0,75
N	Niveau d'activité non significatif
X	Niveau d'activité inconnu ou trop ancien

- Une cote de crédit figurée par un chiffre 0, 3, 4, 5 ou 6.
La cote de crédit est une appréciation portée sur l'entreprise en fonction de l'ensemble des informations recueillies (situation financière, rentabilité, appréciation des dirigeants, procédures judiciaires...). Elle prend les valeurs :
 - 3 : opinion favorable ;
 - 4 : cote transitoire limitée dans le temps (3 ans) ;
 - 5 : opinion défavorable ;
 - 6 : réserves graves sur la continuité d'exploitation ;
 - 0 : aucune information défavorable.
- Une cote de paiement figurée par un chiffre 7, 8 ou 9.

Les cotes de paiements sont attribuées principalement en fonction des incidents de paiement déclarés à la Banque de France et éventuellement suite aux protêts, privilèges du Trésor ou arriérés de paiement de dettes sociales inscrits aux greffes des tribunaux de commerce. Les cotes sont :

7 : paiements réguliers au cours des six derniers mois ;

8 : les difficultés de trésorerie constatées ne paraissent pas mettre en cause sérieusement le crédit de l'entreprise ;

9 : les incidences de paiements déclarés dénotent une trésorerie très obérée et une solvabilité gravement compromise.

Ces éléments sont, selon les cas, complétés par :

- Un indicateur de transparence T ;
- Un indicateur d'absence ou de retard dans la communication des comptes R.

Parallèlement aux entreprises, Banque de France effectue une cotation personnelle des dirigeants recensés dans Fiben :

Cote 000 : absence de réserve sur le dirigeant ;

Cote 040 : une attention particulière à apporter : dirigeant d'une société déjà en liquidation ;

Cote 050 : des réserves : dirigeant de deux sociétés en liquidation, responsabilité pécuniaire ;

Cote 060 : des réserves sérieuses : dirigeant de trois sociétés en liquidation, faillite personnelle.

2- Le fichier central des chèques

Le fichier central des chèques (FCC) centralise les informations sur les chèques impayés, sachant que l'émission de chèques sans provision entraîne l'interdiction pour le titulaire d'émettre des chèques.

La centralisation sous la responsabilité de la Banque de France permet à l'ensemble du secteur bancaire de connaître les incidents de paiement sur chèques imputables à une même personne.

3- Le greffe du tribunal de commerce

Le tribunal de commerce du siège de l'entreprise centralise un ensemble complet d'informations que l'entreprise est obligée de rendre publiques. Il s'y ajoute aussi les déclarations de créances ou de droits que les créanciers de l'entreprise entendent rendre publics afin de prendre rang. Il est aussi possible de connaître :

- Les sommes dues à la Sécurité Sociale ou au Trésor public ;
- Les protêts, c'est-à-dire les défauts de paiements dont l'entreprise est responsable et qui ont été constatés par huissier ;
- Les nantissements du fonds de commerce et les nantissements de matériel et outillage ;
- Les opérations et les engagements de crédit-bail mobilier ;
- Les contrats de location ...etc.

L'analyste financier peut aussi trouver une information précieuse sur les statuts et les comptes annuels des sociétés qui doivent obligatoirement être déposés au greffe du tribunal dans le mois qui suit leur approbation. Il peut obtenir communication et copie :

- de l'extrait du registre de commerce des sociétés ;
- des bilans et des comptes, ainsi que du rapport du commissaire aux comptes ;
- des statuts et des cessions de parts permettant d'identifier les associés et le pourcentage de leur détention dans le capital.

Une absence de dépôt des comptes annuels est un signe négatif à ne pas négliger qui correspond souvent au souci de masquer une situation détériorée.

II- La méthodologie d'analyse des risques

La méthodologie d'analyse des risques se manifeste par l'existence de procédures et de modes d'organisation dont l'objectif est d'élaborer un diagnostic financier, de prendre des décisions et d'en suivre l'application.

1- Le diagnostic financier

L'analyse financière de l'emprunteur n'est qu'une approche du problème global posé par la relation de crédit entre l'entreprise et la banque prêteuse. La préoccupation essentielle est le bon déroulement dans le futur d'une relation contractuelle complexe fondée sur la fourniture d'un ensemble de crédits et des prestations bancaires courantes (paiement, services...). L'optique du prêteur vient orienter l'analyse financière et surtout le diagnostic global de l'analyste de crédit bancaire.

L'analyse financière au sens strict n'est qu'un outil dont l'objectif est de conduire à un diagnostic global sur les politiques suivies par l'entreprise et leurs résultats. L'analyse externe effectuée donc au départ un travail d'explicitation et de reconstitution du comportement économique et financier de l'entreprise. L'aspect analyse du comportement et des politiques mises en œuvre rend nécessaire de donner une profondeur temporelle à la demande. L'aspect analyse des résultats rend nécessaire une comparaison relative avec d'autres entreprises.

a- Analyse en tendance

L'analyse financière porte nécessairement sur plusieurs exercices. Elle a pour objet d'étudier le passé pour diagnostiquer le présent et prévoir l'avenir. Il est donc indispensable de disposer des états financiers et comptables concernant au moins deux ou trois exercices passés, ainsi que d'avoir accès aux documents prévisionnels de l'entreprise.

L'analyste financier s'interroge sur les aspects suivants :

- L'évolution de l'activité : le chiffre d'affaires augmente-t-il ? les charges d'exploitation évoluent-elles en phase avec l'activité ?

- La structure financière et son évolution : l'entreprise est-elle en train de s'endetter ? de se désendetter ? possède-elle une capacité d'endettement ?
- L'évolution des actifs et de la politique d'investissement : y a-t-il investissements ? l'entreprise maintient-elle son outil industriel et commercial ?
- La structure du cycle d'exploitation : quelles sont les relations entre l'entreprise et ses partenaires en amont et en aval ? les délais de paiement ou de stockage évoluent-ils ? le besoin de financement d'exploitation est-il influencé par l'activité ou l'environnement économique de l'entreprise ?

b- Analyse comparative

L'analyse comparative consiste à comparer les soldes et les ratios d'une entreprise avec ceux d'entreprises du même secteur d'activité. L'idée simple est qu'une entreprise n'est pas performante ou vulnérable dans l'absolu, mais qu'elle est plus ou performante ou vulnérable que d'autres. L'analyse utilise alors des données sectorielles à fin de comparaison.

L'inconvénient de cette démarche est qu'elle fait référence à une norme qui n'existe pas : l'entreprise moyenne du secteur. La notion de secteur est parfois mal adaptée à des entreprises qui se développent dans deux ou plusieurs métiers. Elle ignore la notion de portefeuille d'activité ou encore les spécificités d'une stratégie industrielle ou financière volontairement atypique. L'analyse comparative suppose donc que l'entreprise étudiée soit homogène avec celles retenues pour composer le secteur de référence.

La difficulté de l'analyse comparative est son application à l'évaluation d'un risque crédit dont la sanction est un absolu en soi : le défaut de remboursement.

La rentabilité, la capacité de remboursement, le risque économique et financier sont des aspects où une comparaison entre firmes est possible. Il est donc possible et facile à l'analyste financier de proposer un diagnostic lorsque les choix sont comparatifs. C'est le cas de l'analyste boursier qui recommande l'achat de tel titre A, et/ou la vente de tel titre B. la décision s'exprime implicitement en une hiérarchisation des investissements en actions par rapport à l'ensemble des titres disponibles. Cette préoccupation n'est pas celle de l'analyste crédit en banque qui doit formuler un diagnostic absolu : prêter ou s'abstenir de prêter. Il ne s'agit pas dans un établissement de crédit d'arbitrer entre un prêt à telle entreprise contre une autre, mais d'appréhender le risque de défaillance dans l'absolu.

2- Le dossier d'analyse

La relation avec un client donne lieu à l'établissement d'un dossier qui reprend l'ensemble des éléments d'information sur sa situation : comptes annuels, historique de la relation, relevé de décisions prises, compte-rendu de visite ou d'entretien, suivi des utilisations de crédit.

L'existence, le suivi, la mise à jour du dossier fait partie de ce que l'on est en droit d'attendre d'un banquier qui se comporte en professionnel averti et respecte les diligences de son métier.

La commission bancaire, lors des contrôles et vérifications qu'elle est amenée à faire, vérifie l'existence, la consistance et la mise à jour du dossier qui atteste d'un suivi de la relation de crédit. Chaque arrivée de pièces, chaque modification, chaque mise à jour doit porter la date à laquelle l'opération a été effectuée.

Au sein de l'établissement de crédit, la responsabilité du suivi technico-commercial de la relation et du dossier client est confiée à un chargé de compte (encore appelé chargé de clientèle ou chargé d'affaires). Parmi toutes ses tâches, celui-ci doit en particulier surveiller chaque jour l'état d'utilisation des encours de crédits et identifier les éventuels dépassements de découvert en compte.

Le dossier de crédit

Le dossier de crédit est une pièce centrale du dossier du client. Il retrace l'étude, le diagnostic et la décision relative à une demande d'accord ou de renouvellement de crédits. Il est instruit par un analyste qui présente l'entreprise et effectue un diagnostic complet sous l'angle du risque de crédit.

Le dossier de crédit est propre à chaque établissement de crédit. Sous des formes variables selon les procédures mises en place, il présente :

- Une information sur les crédits demandés et ceux déjà accordés, ainsi sur leur utilisation ;
- Un historique de l'entreprise et de ses dirigeants ;
- Le statut juridique, l'actionnariat ;
- Une présentation de l'activité et des produits ;
- Une analyse économique du secteur et de la stratégie de l'entreprise ;
- Une analyse financière complète en terme de rentabilité, de structure financière, de trésorerie et de garanties accordées ;
- Un état des engagements auprès de l'ensemble de ses prêteurs bancaires, détaillé par banque et par type de crédit.

Le tableau 1. donne une illustration de la page initiale d'un dossier de crédit rendu anonyme. Sont repris en détail les crédits accordés, ceux utilisés et les nouveaux mentionnés. Le tableau 2. présente le total de engagements bancaires en les décomposant par banques.

Tableau 1. Exemple de dossier de crédit

DOSSIER DE CREDIT

Nom de l'entreprise :			Groupe :		
Siège social (adresse) :					
Activité : Distribution de composants électroniques actifs				Formes juridique SA	
X Client Date d'entrée en relation : 1990 Mode d'entrée en relation : Transfert de l'agence de ... prospect					
OBJET DU DOSSIER : renouvellement des lignes de court terme et de couverture de devises.					
NATURE DES CONCOURS (en milliers de francs)	AUTORISATIONS PRECEDENTES	UTILISATION OU ENCOURS	AUTORISATIONS DEMANDEES	ECHEANCE	GARANTIES
C.T -Facilité de caisse - Escompte de papier commercial accepté - Avance de devises	200 K€ 2.000 K€	226 K€ 367 K€	200 K€ 3.000 K€	20/08/1999 20/08/1999	
L.M.T					
CAUTIONS					
COUVERTURE -TAUX -DEVISES	3.000 K€		3.000 K€	20/08/199	
TOTAL	5.200 K€	593 K€	6200 K€		
ENCOURS RESTANT DUS SUR ANCIENS LONG ET MOYEN TERME					
ENGAGEMENTS MAXI APRES DEMANDE (dont Encours/L.M.T)			6200 K€		

Engagements sur le groupe	Autorisations actuelles		Utilisations actuelles		Engagements maxima après demande (y compris encours / anciens LMT)	
	R1	R2	R1	R2	R1	R2
Crédits CT	2.000 K€	200 K€	367 K€	226 K€	3.000 K€	200 K€
L.M.T	375 K€	475 K€	263 K€	322 K€	263 K€	572 K€
Signature		3.00 K€		100 K€		300 K€
TOTAL	2.375 K€	975 K€	630 K€	648 K€	3263 K€	1072 K€

Centre de responsabilité :	5870	Décision du :
Centre d'affaire :	MASSY 456	// Comité des engagements :
Auteur de l'étude :	H.	// Sous-comité :
Chargé d'affaires :	H.	// Décision en délégation :
Observations du décideur :		

	Nouvelle COTE	G	6	6	6	3	
Cote BDF : G47	Cote CADIF :	G	6	6	6	3	
Client : CEDRIC PB sous IMS/Prospects / FIBEN : module 27	Cote CADIF précédente :	G	3	3	3	3	
N° compte support des autorisations	xxxxxxxxxxxxxx	N° SIREN	xxxxxxxxxx	Code NAF		516 J	

VISA JUR/ DDE	VISA G.R.F.C	VISA DAI (éventuellement)
---------------	--------------	---------------------------

Comptes certifiés : oui non (obligatoires pour les cotes d'orientation 1 et 2)

Tableau 2. Dossier de crédit - analyse des engagements bancaires

ENGAGEMENTS BANCAIRES

ETAT DES ENGAGEMENTS ACTUELS (banque par ordre décroissant d'importance)

NATURE DES CONCOURS	BANQUES	CADIF	SG	CIC	TOTAL
<u>Trésorerie court terme</u>					
▪ O.C.C		200 K€	200 K€	100 K€	500 K€
▪ Escompte commercial		2.000 K€	2.000 K€	1000 K€	5000 K€
▪ MCNE					
▪ Dailly					
▪ Crédits de trésorerie					
▪ Autres C.T					
<u>Engagements Par Signature</u>					
▪ Cautions France					
▪ Cautions Etranger					
▪ Autres					
<u>Encours De Crédits A L.M.T</u>					
TOTAL		2.200 K €	2.200 K €	1.100 K €	5.500 K €

ETAT DES ENGAGEMENTS APRES LA NOUVELLE DEMANDE (Inscrire les banques par ordre décroissant d'importance, banque principale : 1° colonne)

BANQUES NATURE DES CONCOURS	CADIF	SG	CIC	TRANSFACT	TOTAL	
<u>Trésorerie court terme</u>						
▪ O.C.C	200 K€	200 K€	100 K€		500 K€	
▪ Escompte commercial	3.000 K€	2.000 K€	1000 K€		5000 K€	
▪ MCNE						
▪ Dailly						
▪ Crédits de trésorerie				3 000 K€		
▪ Autres C.T						
<u>Engagements Par Signature</u>						
▪ Cautions France						
▪ Cautions Etranger						
▪ Autres						
<u>Encours De Crédits A L.M.T</u>						
TOTAL		3.200 K €	2.200 K €	1.100 K €	3 000 K€	9.500 K €

3- La procédure de décision

La décision d'accord d'un crédit relève d'une procédure formalisée qui désigne l'instance compétente dans l'établissement. Celle-ci est définie par un jeu complexe de délégation de crédit à des responsables plus proches du terrain et des clients lorsqu'il s'agit de petits montants de faible durée. Plus le montant et la durée sont importants, plus les risques sont nouveaux, plus la prise de décision sera réservée à des instances supérieures.

Un premier type d'organisation consiste à séparer systématiquement la fonction commerciale et la fonction d'analyse crédit afin d'éviter toute prise de partie. Le chargé d'affaires répond en effet à des objectifs commerciaux. Il pourrait être tenté, lorsqu'il soutient un dossier de crédit, d'être subjectif. L'instruction du dossier et le diagnostic (du crédit et de l'entreprise) sont alors confiés à un analyste qui propose une décision.

Un autre mode d'organisation consiste en un système précis et un contrôle de délégation qui détermine le pouvoir de décision. L'architecture de la délégation de crédit peut être complexe et croiser plusieurs limites : montant du crédit demandé inférieur à X, encours total de crédits sur l'entreprise inférieur à Y, dont encours à moyen et long terme inférieur à Z. la délégation de crédit concerne le montant du crédits accordé ; elle peut être attribuée à un individu ou à une instance du type sous comité de crédit ou d'engagement fonctionnant sous l'activité d'un responsable. Par exemple, on aura, par ordre de plus en plus fin de délégation :

- Le directeur de la branche entreprises de la banque (voire de directeur général) présidant un comité où un responsable de secteur présente le dossier préalablement instruit par un analyste ;
- Le directeur de centres d'affaires présidant un comité ou un sous-comité au cours duquel un analyste crédit présente le dossier ;
- Le responsable du centre d'affaires (ou d'une agence spécialisée de la banque) ;
- Le chargé d'affaire lui-même pour les crédits dits sûrs et d'un montant limité.

L'objectif d'un bon système de délégation est de viser l'application de la règle 80/20 : 80% des dossiers représentant 20% des montants traités aux niveaux proches du terrain, 20% des dossiers représentant 80% des crédits analysés à un niveau supérieur plus centralisé moins proche de la pression commerciale.

A côté de la délégation de crédit, il peut exister une délégation de fonctionnement qui fixe les pouvoirs concernant la personne responsable dans le déroulement courant de la relation bancaire. Cette délégation concerne, entre autres choses (suivi des garanties, dépassement ponctuel du découvert...), les taux d'intérêt facturés.

Tout mode de délégation, qu'il soit unique ou double, distinguant le crédit et le fonctionnement n'a de sens que s'il existe en parallèle des procédures de contrôle.

Les principes de contrôle adoptés sont guidés par le désir de centraliser et de surveiller les décisions prises. Le contrôle est de la responsabilité de la direction de la banque. Il est d'abord formel :

- La préparation du dossier a-t-elle suivi les procédures ?
- Les limites de la délégation ont-elles été respectées ?
- Les garanties ont-elles été mises en œuvre ? Sont-elles surveillées ?
- Le dossier du client, en terme d'information sur l'entreprise, est-il à jour ?

La centralisation des dossiers de crédits vise à calculer l'engagement global de la banque en terme d'encours et de répartition par types d'entreprises ou de secteurs. Il s'agit ici d'éviter une surreprésentation de tel ou tel secteur économique dans le portefeuille de crédit de la banque qui pourrait être une source de fragilité en cas de conjoncture défavorable.

Le contrôle, au fond, porte sur le diagnostic et sur les dossiers de crédit qui ont été préparés par les chargés d'affaires lorsque ceux-ci ont cette responsabilité. Il s'agit bien évidemment d'éviter que l'analyse crédit soit trop influencée par des préoccupations commerciales, tout en reconnaissant que la connaissance du client permet d'éclairer le diagnostic. On peut, par exemple, distinguer un contrôle à deux niveaux :

- Sur la cote de crédit interne que le chargé d'affaires a attribuée à l'entreprise ;
- Sur l'analyse et le diagnostic qui ont mené à la décision.

En cas de diagnostic discordant lorsque la décision ne relève pas du chargé d'affaires, l'appréciation de la direction prédomine.

Les procédures internes de décision peuvent sembler lourdes et relativement administratives. Elle n'en sont pas moins essentielles pour garantir une bonne fiabilité du processus global de crédit dans des établissements qui regroupent plusieurs centaines de guichets, plusieurs centaines, voire milliers, de chargés de clientèle ou de comptes d'entreprise, qui organisent plusieurs centaines de comités de crédits et qui ont pour clients, des dizaines de milliers d'entreprises. La qualité du processus d'analyse des risques, de décision et de contrôle est au cœur du ressort compétitif de grandes banques universelles. Nombreuses sont celles qui ont effectué un travail de réflexion et d'ingénierie organisationnelle sur leurs procédures internes. Certaines, particulièrement conscientes de l'enjeu stratégique, ont même recherché et obtenu la certification externe ISO 9002 pour la qualité des procédures mises en place. C'est là un enjeu majeur pour l'avenir du métier bancaire.

III- La mesure du risque de crédit

Des outils synthétiques de mesure d'évaluation du risque crédit ont été mis en place en utilisant les développements récents de l'analyse statistique multidimensionnelle et de l'informatique, à savoir les fonctions score, les systèmes experts et la notation.

1- Les fonctions score

Apparu après la deuxième guerre aux Etats-Unis, le scoring a connu depuis les années soixante-dix un fort développement. La Banque de France a élaboré un modèle en 1983 qui est destiné à détecter les difficultés des entreprises, aussitôt qu'elles apparaissent alors que l'entreprise est encore saine et conserve de bonnes facultés d'adaptation.

L'objectif des méthodes de scores est de faciliter le diagnostic en permettant de distinguer les entreprises saines et celles qui sont en difficulté et présentant un risque de défaillance. L'intérêt de la démarche est bien évidemment d'anticiper une défaillance future en observant les entreprises a priori. La Banque de France a ainsi distingué dans un échantillon global :

- les entreprises normales ;
- les entreprises dites défaillantes qui ont connu dans les trois années suivantes une procédure judiciaire, une disparition ou un changement de personne morale.

Il apparaît que le risque de défaillance peut être apprécié à partir des comptes de l'entreprise et notamment par la mise en évidence d'un certain nombre de ratios significatifs qu'il est nécessaire de pondérer pour éliminer les risques exceptionnels.

Cette combinaison de ratios conduit à l'élaboration d'une fonction appelée : fonction discriminante. C'est la valeur de cette fonction (appelée score) qui donne une idée du risque de défaillance de l'entreprise.

$$\text{Score} = a_0 + a_1 R_1 + a_2 R_2 + \dots + a_n R_n$$

a_i : coefficient de pondération de chaque ratio

R_i : ratio introduit dans l'analyse

n : nombre de ratios pertinents dans le reclassement.

La Banque de France utilise depuis les années 1990 la fonction de score Z pour analyser le risque de défaillance des PME industrielles. La fonction Z est fondée sur l'utilisation de huit ratios discriminants sur une batterie totale de dix-neuf. Ces ratios sont calculés sur l'année en cours. Il s'agit de :

R_1 : part des frais financiers dans le résultat = frais financiers / résultat économique brut ;

R_2 : couverture des capitaux investis = ressources stables / capitaux investis (capitaux investis = emplois stables en valeurs brutes + BFRE) ;

R_3 : capacité de remboursement = capacité d'autofinancement / endettement global ;

R_4 : taux de marge brute d'exploitation = résultat économique brut / chiffre d'affaires HT ;

R_5 : délai crédit fournisseurs = dettes commerciales/achats TTC ;

R_6 : taux de croissance de la valeur ajoutée = $(VA_n - VA_{n-1})/VA_{n-1}$;

R_7 : délai crédit client = créances + effets escomptés non échus / chiffre d'affaires TTC ;

R_8 : taux d'investissement physique = investissements physiques moyens / valeur ajoutée.

L'évaluation du score Z d'une entreprise s'effectue en prenant la valeur de ces ratios et en les remplaçant dans la fonction score :

$$100.Z = - 1,255 R_1 + 2,003 R_2 - 0,824 R_3 + 5,221 R_4 - 0,689 R_5 - 1,164 R_6 + 0,706 R_7 + 1,408 R_8 - 85,544$$

Le score Z obtenu est comparé à des bornes qui permettent de la reclasser avec plus ou moins de certitude :

- $Z < - 0,25$: zone défavorable car l'entreprise présente des caractéristiques semblables à celles d'entreprises défailtantes durant les trois dernières années de leur activité.
- $- 0,25 < Z < 0,125$: zone d'incertitude.
- $Z > 0,125$: zone favorable, l'entreprise est normale.

La valeur du score Z est calculée et affichée pour les entreprises de la centrale des bilans de la Banque de France. Elle figure dans le dossier d'analyse individuel communiqué aux entreprises.

2- Les systèmes experts

D'une manière générale, un système expert est un outil capable de reproduire les mécanismes cognitifs d'un expert, dans un domaine particulier. Il s'agit de l'une des voies tentant d'aboutir à l'intelligence artificielle.

Plus précisément, un système expert est un logiciel capable de répondre à des questions, en effectuant un raisonnement à partir de faits et de règles connus. Il peut servir notamment comme outil d'aide à la décision.

Pour qu'un système expert puisse fonctionner, il faut au préalable qu'il dispose d'une base de connaissances qui regroupe des règles et des faits et un moteur d'inférence :

- la base de faits est fournie par l'utilisateur, ou générée par le système. Il s'agit de données qualitatives ou quantitatives ;
- la base de règles résulte de modèles théoriques normatifs. L'explication de règles doit être entreprise entre un cognitiviste, spécialiste de l'analyse des connaissances, et l'expert en analyse du risque crédit.
- le moteur d'inférence est capable d'utiliser faits et règles pour produire de nouveaux faits, jusqu'à parvenir à la réponse à la question experte posée.

Les systèmes experts sont principalement utilisés dans l'analyse de l'octroi de prêts immobiliers sur le marché des particuliers. Concernant le marché du crédit aux entreprises, la situation est très différente. Les procédures internes des banques continuent à donner à un individu la responsabilité finale de l'analyse d'un dossier et de l'élaboration d'un diagnostic. L'utilisation de systèmes experts est éventuellement développée en tant que sous-module préparatoire au diagnostic

financier (il s'agit davantage de vérifier la présence de l'ensemble de l'information, des données nécessaires au diagnostic, et de les filtrer, plutôt que d'élaborer un diagnostic de crédit).

3- La notation

La notation est l'attribution d'une note synthétique résumant de manière codée la qualité du crédit d'un émetteur. Cette note est donc le résultat d'un processus d'évaluation davantage qualitatif que quantitatif. La notation est effectuée par des tiers spécialisés, les agences de rating, qui en assurent la diffusion publique. Elle peut aussi être effectuée à l'intérieur des banques qui suivent alors des méthodologies d'évaluation propres.

a- La notation externe (rating)

La notation externe est une activité ancienne aux Etats-Unis qui s'est développée en France au cours des années 1990.

Les notes sont attribuées par des agences qui sont des organismes reconnus et indépendants. Chaque agence de notation financière possède son propre système de notation. Elles mettent en œuvre une procédure d'analyse financière, de recherche d'information et de diagnostic à la demande du prêteur. Une fois attribuée, la note est diffusée.

C'est le risque de crédit a priori que cherchent à appréhender les notes de rating. L'événement prévu étant la défaillance lors d'une échéance.

Les principales agences de notation internationales sont Standard & Poor's, Fitch et Moody's. Ces agences sont implantées dans les principaux pays et emploient chacune un millier d'analystes dans le monde.

Système de notation à long terme :

Chaque agence de notation utilise des échelles de notation à long terme qui lui sont propres. Elles comportent une dizaine d'échelons. La notation à long terme concerne les dettes de plus d'un an.

- **Moody's :**
Cette agence utilise une notation composée de majuscules et de minuscules. De la meilleure note à la moins bonne, l'échelle est la suivante : Aaa, Aa, A, Baa, Ba, B, Caa, Ca, C. La note est affinée par un chiffre décroissant par ordre d'importance, de 1 à 3, qui indique la position de l'entreprise à l'intérieur d'une catégorie.
- **Standard & Poor's et Fitch :**
Ces agences ont adopté une échelle de notation en majuscules. De la meilleure note à la moins bonne : AAA, AA, A, BBB, BB, B, CCC, CC, C, D. La note est affinée par + ou -, selon que l'entreprise se trouve dans la partie supérieure ou inférieure d'une catégorie.

Toutes ces notes sont complétées par une « perspective » : c'est l'opinion de l'agence sur l'évolution probable de la qualité de crédit de l'entreprise. Ces perspectives sont positives (hausse), stables ou négatives (baisse).

Système de notation à court terme :

Les échelles de notation à court terme des 3 agences comprennent entre 5 et 7 rangs. La notation à court terme concerne les dettes de moins d'un an.

- **Moody's :**
Les notes s'établissent de P-1 (Prime-1), la meilleure note, à Not Prime, la moins bonne.
- **Standard & Poor's :**
L'échelle est la suivante : A-1+, A-1, A-2, A-3, B, C, D.
- **Fitch :**
L'échelle de notation est la suivante : F1, F2, F3, B, C, D.

Des événements particuliers peuvent affecter la qualité de crédit de l'entreprise. Les agences ont alors la possibilité de mettre les notes « sous surveillance » avec implication « positive » ou « négative ». Cela peut les amener à confirmer, relever ou abaisser leur note par la suite².

L'appréhension du risque de crédit sur la base d'une notation explicite sur un marché est beaucoup plus usuelle aux Etats-Unis qu'en Europe. Sur le marché français, l'appréhension du risque de défaut dans le cadre de primes de risque et de note de rating est encore peu répandue.

b- La notation interne

Les établissements de crédit ont développé des systèmes internes de notation de leurs clients emprunteurs. A la différence de la cotation des entreprises par la Banque de France, cette information est privée. Elle sert à assurer une cohérence dans le traitement interne des dossiers de crédit des emprunteurs. Selon les besoins du décideur, son attente dans la relation avec le client et la précision attendue de l'information, cette notation est plus ou moins parlante. Par exemple, à la Société Générale, la cotation est fondée sur deux variables : la première donne l'attitude à adopter vis-à-vis du client, la seconde précise la nature du crédit.

Le système de notation interne du Crédit Agricole d'Ile-de-France est constitué d'une lettre et de quatre chiffres :

- la lettre précise la taille de l'entreprise déterminée par son niveau du chiffre d'affaire ;
- le premier chiffre donne un avis sur l'état et le risque de l'emprunteur. Il sert à évaluer le risque de non remboursement ;

² Source : <http://investisseurs.edf.com/75023i/Accueil-com/Investisseurs/Groupe/Activites-et-strategie/Notations.html>

- le second chiffre évalue les perspectives de développement de l'entreprise en terme d'activité et de rentabilité ;
- le troisième chiffre indique l'attitude commerciale à adopter vis-à-vis du client ou du prospect ;
- le dernier chiffre exprime la rentabilité de la relation entre la banque et son client. Cette cote est fonction de la marge dégagée jusqu'à présent sur le client, compte tenu de l'ensemble des recettes (commission, agios...) découlant de la relation.

La cotation interne synthétique est un élément utilisé lors de la prise de décision en comité de crédit.

IV- La gestion du risque crédit dans la banque

Au niveau interne de la banque la gestion du risque de défaillance conduit à la mise en œuvre d'une politique de garantie et d'une politique de provisionnement des créances qui apparaissent douteuses.

1- La politique de garanties

La politique de garanties est la réponse traditionnelle de la banque lorsqu'il s'agit de se prémunir d'un risque à l'occasion de crédit. Cette réponse est souvent la même et peu originale ; l'encours de crédit sur un débiteur doit être systématiquement couvert par des garanties juridiquement organisées. Ces garanties ont pour motivation un possible non remboursement du crédit.

Cette politique est généralement rendue systématique par des instructions et des règles de décision prise au sein de l'établissement bancaire. Un principe de couverture par des garanties ne suffit pas en soi. Il faut que soit défini, éventuellement cas par cas, la qualité de la couverture réclamée par rapport au crédit accordé. Cette définition est souvent implicite. Un crédit immobilier qui financerait la construction d'un équipement à 100%, ou un crédit d'équipement qui financerait l'acquisition de matériels à 100% ne sont pas parfaitement garantis par une prise d'hypothèque ou un nantissement. La raison est que la valeur de revente d'un bien spécifique (un entrepôt, une usine mal située) ou de matériels d'occasion est très inférieure à sa valeur de construction ou d'acquisition à neuf. L'ajustement s'effectue sur la part du financement bancaire rapporté l'ensemble du coût d'acquisition des biens. Ainsi la banque qui finance un investissement à hauteur de 80% en prenant une garantie sur l'ensemble, intègre une décote éventuelle. De manière symétrique, la pratique bancaire fait souvent appel à des doubles garanties, ce qui permet alors d'augmenter la quotité de crédit. Le moyen classique d'une double garantie notamment dans les PME, conduit à l'addition d'une caution personnelle des dirigeants, qui permet d'inclure leur patrimoine personnel dans la surface financière de l'entreprise. Cumulée avec une hypothèque immobilière, la fraction financée et garantie peut ainsi éteindre (voire dépasser) 100% du projet.

A l'autre extrême, quand la gestion commerciale de la relation l'y contraint, la banque peut être amenée à se satisfaire d'une absence de garantie. Les crédits

accordés sont de purs crédits financiers ; ils sont dits « en blanc ». La banque cherche à éviter de telles opérations qui ne sont cependant pas rares lorsqu'il s'agit de proposer des lignes de crédit de trésorerie à de grands groupes connus ou à de grandes entreprises. Les financements concernés sont constitués alors par des lignes de découvert accordées, des crédits à moyen terme mobilisables par billets financiers (crédits « spot »), voire des crédits financiers purs destinés à accompagner le développement de l'entreprise.

La diversité des politiques de garantie illustre la diversité des situations et des rapports de force concurrentiels entre la banque et l'entreprise en tant qu'emprunteur. Paradoxalement, le développement des financements « en blanc » lié à la mise en concurrence systématique des banques par les trésoriers d'entreprise a le mérite de recentrer la relation banque entreprise sur l'essentiel : la qualité de la signature du débiteur. Le sens du crédit est une interrogation sur la confiance que le prêteur peut avoir sur la capacité de l'emprunteur à faire à ses remboursements futurs. La politique de prise de garantie systématique modifie cette interrogation en y ajoutant une dimension juridico-administrative qui peut en biaiser le sens.

Il ne s'agit pas d'inciter globalement les banques à prendre davantage de risque. Les établissements de crédit travaillent avec les dépôts de leurs clients ou avec les sommes qu'ils ont eux-mêmes empruntées. Ils doivent pouvoir, en toute certitude, restituer les dépôts à la première demande et faire face aux échéances de remboursement de leurs emprunts. Dans ce schéma général, le risque global que les banques sont amenées à prendre sur leur clientèle doit rester limité. Il doit néanmoins être clairement évalué et se concentrer sur l'essentiel : la relation de crédit.

2- La politique de provisionnement

Les créances détenues sur un client deviennent douteuses dès que la solvabilité de celui-ci apparaît compromise ou qu'un événement rend probable le non-paiement total ou partiel d'une créance. Le caractère douteux défini ci-dessus se situe bien avant le non-paiement de l'échéance. Ainsi, le déclenchement de l'alerte, l'ouverture d'une procédure de redressement, la nomination d'un conciliateur pour un règlement amiable, conduisent automatiquement à qualifier de douteuses les créances sur un débiteur. A plus forte raison, le non-paiement non anticipé d'une échéance conduit automatiquement à classer le prêt en créance douteuse. Pour être plus précis, un retard de paiement n'est pas un non-paiement ; il faut un retard de plus de trois mois dans le remboursement d'une échéance pour classer la créance en douteuse. La notion de créance douteuse est donc plus large que le simple non-paiement. Un accident de paiement ou la manifestation d'un risque suffisent. La créance douteuse est constituée de la totalité du principal restant dû, augmenté du montant échu non payé, et des intérêts (échus et courus).

L'extension du caractère douteux de la créance à l'ensemble du passif du débiteur est une conséquence logique de la solvabilité compromise de celui-ci. La mécanique de contagion est logique : le cœur du risque est lié à la personne du débiteur au-delà des actifs concernés. Le fait que telle ou telle créance jouissent de garanties n'empêche pas le classement de l'ensemble du passif du débiteur

envers la banque. Dans les groupes de société, la contagion s'applique aussi en descendant qu'en remontant. Dans le premier cas, des doutes sur la société mère entraînent des doutes sur la (ou les filiales) avec laquelle la banque est en relation. Dans la seconde éventualité, une filiale relativement importance devenue douteuse contaminera la société mère.

Le cas des créances litigieuses est différent. Un retard ou un non-paiement peut être dû à un litige privé ou judiciaire entre la banque et son client. La créance litigieuse devient donc douteuse. Cependant lorsque le litige ne concerne que cette créance (montant, durée, modalités...), il ne saurait y avoir d'extension du doute sur les autres créances de la banque sur l'entreprise. Le comportement global et la solvabilité de l'emprunteur ne sont pas en cause.

Les créances considérées comme douteuse doivent obligatoirement faire l'objet de provisions. Les intérêts échus ou courus doivent être provisionnés en totalité (sur l'ensemble des créances, si celle-ci sont douteuses). Le montant à provisionner sur le principal à rembourser est déterminé après prise en compte des éventuelles garanties. Celles-ci viennent diminuer le risque sur les créances douteuses. Le solde entre le montant à rembourser et la valeur des garanties n'est pas forcément à provisionner en totalité car seule la perte probable peut être couverte par une provision. Celle-ci n'est pas forcément de 100% de la créance.

La détermination du taux de provision est une décision qui, dans la banque, est donc le reflet d'une vision de l'avenir plus ou moins optimiste concernant les clients douteux. Le taux de provision est une donnée « politique » sur chaque client et son avenir. L'utilisation de taux de provision forfaitaires moyens, fondés sur des statistiques, est parfois délicate étant donné la remise en cause possible de ce mode de provisions par le fisc (bien qu'il ait un sens économique).

La banque calcule globalement deux ratios qui permettent de suivre l'évolution de son risque de crédit :

- Le ratio de l'encours risqué est constitué de l'ensemble des créances considérées comme douteuses ou litigieuses rapporté à l'encours brut des crédits. Il est, pour les banques françaises, compris entre 5 et 10%, selon les degrés d'exposition sur les pays étrangers ;
- Le taux de couverture est égal au montant des provisions constituées par l'établissement sur l'ensemble de ses créances douteuses ou litigieuses. Le taux de couverture global à un caractère politique en raison de l'ampleur des risques crédits internationaux. Ils globalement de l'ordre de 60% pour les banques françaises.

Ce taux, élevé dans l'absolu, s'explique par la faiblesse des garanties liée aux crédits financiers purs accordés à certains grands emprunteurs étrangers devenus douteux. A l'inverse, pour les PME, le taux de couverture est souvent plus faible étant donné la valeur des garanties juridiques qui sont souvent exigées d'elles.

Partie II : L'analyse du risque de crédit au Maroc

I- Canevas de risque de crédit adopté par une banque Marocaine

N° de compte :
Date d'ouverture :

I- IDENTIFICATION DU CLIENT

- Raison sociale : Groupe :
- Objet social :
- Siège social :
- Siège d'exploitation :
- Forme juridique :
- Date de création :
- Capital social :
- N° Registre de commerce :
- Indice d'activité BAM :
- Code attribution :

Coté en bourse : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Cours minimum /12 mois = cours maximum /12 mois = cours actuel =

- Répartition du capital social

Noms et prénoms des principaux actionnaires ou associés	Part en %

- Conseil d'administration

Noms et prénoms des membres	Qualité	Instance ayant nommée les membres	Durée du mandat	Date d'expiration

- Directoire

-
-
-

II- DEMANDE DE CREDIT

Crédits sollicités

- Crédit de fonctionnement

Objet ¹	Ancien			Nouveau		
	Montant ancien	Taux	Date d'échéance	Montant Sollicité	Taux	Date d'échéance
-						
-						
-						
-						

- Crédit d'investissement

Objet	Montant sollicité	Durée	Différé	Mode de remboursement	1ère échéance	Justificatifs
-						
-						
-						
-						
-						

- Opportunité de l'investissement

--

Garanties proposées et évaluations

- Garantie Hypothécaire

Désignation	Références des justificatifs ²	Superficie Totale	Consistance	Situation et adresse ³	Parts indivises		Charges		
					%	Valeur	inscrites	Encours	Bénéficiaires
-									
-									
-									
-									

- Autres garanties (Nature, valeur et charges à préciser) *

1. Pour les clients bénéficiaires des lignes d'escompte, cautions, ASDC, OC, Refinancement, compléter les informations complémentaires conformément aux tableaux joints en annexe.

2. Pour les réquisitions préciser si le délai réglementaire d'opposition est expiré.

3. Pour les principales garanties proposées, joindre en annexe un croquis précisant l'emplacement de ces biens par rapport à des sites de références (route, souk, agglomération)

* Préciser la surface financière pour les cautions.

III. PATRIMOINE FONCIER DU CLIENT

Références des justificatifs	Superficie Totale	Consistance	Situation ou adresse	Parts indivises		Valeur part du client	Charges		
				%	Valeur		Inscrites	Encours	Bénéficiaires

IV. LES MOYENS DE PRODUCTION

1. Humains

	Production	Commercial	Administratif	Total
Employés				
Cadres				

2. Immeubles

Désignation	Lieu	Superficie	Pro / Loc	Estimation

3. Equipements

Description

Nature	Désignation	Estimation
Roulant		
Exploitation		
Autres		

Appréciation

Anciens Adaptés Technologies avancées

Valeur

Bilan Achat Amortissement Valeur nette

4. Stocks

Désignation	Quantité	Valeur

V. FONCTION DE PRODUCTION ET MARCHÉ

Durée du cycle de production Démarrage : Fin :
Position : Locale Régionale Nationale Internationale
Part de marché
Capacité de production :
Capacité de stockage :

PRINCIPAUX FOURNISSEURS

Noms	%	Délai de règlement	Mode de paiement

PRINCIPAUX CLIENTS

Noms	%	Délai de règlement	Mode de paiement

PRODUITS

CONCURRENCE

Principaux concurrents	Part de marché	Marque

VI. COMMENTAIRE SUR LES MOYENS - L'ACTIVITE - LE MARCHÉ

Points faibles :

Points forts :

Perspectives :

VII. RELATIONS BANCAIRES :

1) Engagements globaux * :

Désignation	An - 1			An		
	Globaux	Banque X	%	Globaux	Banque X	%
- Engagements - Crédits d'investissement - Crédits à court terme - Crédit par signature						

* Joindre en annexe les informations BAM (Service central des risques)

2) Financement par la concurrence

Désignation	CMLT	CT
Autorisation Utilisation Conditions de rémunération		

3) Relation avec la banque X

a) Endettement ⁴:

Date d'entrée en relation : - - / - - / - -

Encours : DH
Exigible : DH

b) Activité bancaire

Mouvements confiés

Compte n° :

Années	Domiciliations nettes ⁵ (a)	C.A (b)	(a)/(b) %
An			
An - 1			
An - 2			

Structure des domiciliations

Années	Domiciliations nettes	Détail des domiciliations						
		Versements espèces	Chèques encaissés	Chèques escomptés	Effets encaissés	Effets escomptés	V.reçus	Autres
An								
An - 1								
An - 2								

⁴ Indiquer l'ensemble des dossiers du client ayant un encours, y compris ceux de la consolidation, remplir les modèles joints en annexe

⁵ Montant net de déblocage de crédit, de virement compte à compte et des opérations doublement comptabilisées. Joindre en annexe l'analyse du compte ainsi que la situation mensuelle des domiciliations des 2 derniers exercices.

Soldes des comptes en date du .. / .. /

Compte N° :

Compte N° :

Incidents de paiements banque X

Montant et dates de rejets

Dates de régularisations

Rentabilité des comptes

Année	Agios et commissions Perçus par la banque X ⁶	Agios servis au client
An		
An-1		
An-2		

c) Relation des associés ⁷ avec la banque X

Nom	N° Compte	Date d'ouverture	Domiciliations nettes		Encours	Exigible
			An-1	An		
T O T A L						

6. Agios et commissions perçues au titre de tous prêts et services rendus par la banque X.

7. Tous les associés dans l'affaire en cas de SARL ou de société de personne ; et principaux actionnaires en cas de S.A. Pour les coopératives et dossiers en association préciser la situation des adhérents et associés éventuellement.

VIII. Analyse financière au titre des 3 derniers exercices ⁸

1) Bilans synthétiques

DESIGNATION	An		An-1		An -2	
	montant	%	montant	%	montant	%
ACTIF						
- Actif immobilisé						
- Actif circulant						
- Trésorerie Actif						
TOTAL ACTIF						
PASSIF						
- Financement permanent						
- Passif circulant						
- Trésorerie Passif						
TOTAL PASSIF						

2) Analyse des structures

DESIGNATION	An	An - 1	An -2
Financement permanent (a)			
Actif immobilisé (b)			
FDR (c) = (a) - (b)			
Actif circulant (d)			
Passif circulant (e)			
BFR (f) = (d) - (e)			
TRESORERIE NETTE (g) = (c) - (f)			

3) Activité

DESIGNATION	An	An - 1	An -2
Chiffre d'affaires			
Résultat d'exploitation			
Résultat net			
Amortissement			
Cash Flow			

4) Formation des résultats

DESIGNATION	An	An - 1	An -2
Production de l'exercice			
Consommation de l'exercice			
Valeur ajoutée			
EBE ou IBE			
Résultat d'exploitation			
Résultat financier			
Résultat courant			
Impôt sur les résultats			
Résultat net de l'exercice			

5) Commentaires

⁸ Le cas échéant en joignant en annexes les documents comptables.

IX - CALCUL DU CREDIT POSSIBLE

X - AVIS

Avis de la Banque X

--

Avis de la DR

--

Décision du comité de crédit

ANNEXES

Bilan (Actif - passif)

Compte d'exploitation générale

Compte pertes et profits

Plan de trésorerie prévisionnel

Surface financière des actionnaires

Situation d'endettement et des domiciliations des affaires du groupe

Fiche projet pour les crédits d'investissement

Annexe 1
RELATION AVEC LA BANQUE X

N° Dossier	Objet*	Montant accordé	Montant réalisé	organe décision date octroi	Durée	1 ère Echéance	Encours	Exigible
TOTAL								

*. Au cas où le client est bénéficiaire d'une ligne d'avances sur les droits constatées, de cautions, d'escomptes, compléter les tableaux en annexe 3.

Détail des dossiers ayant fait l'objet de consolidation *

Dossier d'origine	Objet	organe décision date octroi	Montant accordé	1ère Echéance	Montant consolidé
TOTAL					

* Reprendre uniquement les dossiers consolidés et donner les références des dossiers d'origine tout en indiquant dans la colonne « dossier d'origine » les n° des dossiers correspondants.

Remboursements effectués

Année	Echéances appelées	Montant remboursé
An		
An - 1		
An - 2		

Contrôle de réalisation pour les crédits d'investissement

Dossier	Objet	Constat	Appréciation

Annexe 2

Avances sur les droits constatés

Détail de l'encours actuel

Référence des Marchés	Montant débloqué	Date de déblocage
Total		--

Escompte (papier local et étranger)

1. Détail de l'encours actuel

Tiré	Banque	Date d'escompte	Date d'échéance

2. Situation des impayés enregistrés au cours des 2 derniers exercices

Tiré	Banque	Date d'escompte	Date d'échéance	Observation

Cautions

Détail de l'encours actuel

Nature	Montant	Date de délivrance
Total		--

Obligations cautionnées

Détail de l'encours actuel

N° OC	Date d'octroi	Montant	Tombée
Total			--

Refinancement

Détail de l'encours actuel

Date d'octroi	Montant	Tombée
Total		--

FICHE PROJET POUR LES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Description du projet

Programme d'investissement et plan de financement

Programme d'investissement

Rubrique	Montant	%
-		
-		
-		
Total		

Plan de financement

Ressources	Montant	%
Autofinancement		
Financement banque X		
Autres sources de financement :		
Total		

Comptes prévisionnels et rentabilité *

Commentaire :

Résultats prévisionnels :

Capacité de remboursement

TRI :

* Joindre les comptes prévisionnels sur la durée du projet ainsi que les hypothèses de calcul pour les produits et charges escomptés.

II- Dossier de crédit : Note de synthèse

Agence :
Dossier :

Comité de Crédit de la banque ...

Note de Synthèse

<p>Objet : Demande de renouvellement des lignes de crédit de fonctionnement.</p>

I - Présentation de l'affaire :

A - Eléments généraux :

X est une société anonyme au capital de 3.000.000,- dhs créée en Février 1996.

Pour lui permettre de réaliser son investissement d'extension, son capital a été augmenté de 1.500.000,- à 3.000.000,- dhs en 1999.

La société a pour activité principale, la fabrication des agglomérés & buses ainsi que la commercialisation des autres matériaux de construction.

Elle est administrée par administrateur unique & principal promoteur de l'affaire.

B - Activité & exploitation :

Installée à, société du groupeSté X a démarré ses activités en 1997 par la commercialisation de matériaux de constructions pour son compte ainsi que pour le compte de Sté Y.

Depuis 1999, la société s'est spécialisée dans la fabrication & commercialisation des agglomérés et buses.

1- Locaux d'exploitation :

Les unités de production, ateliers d'entretien, bureaux administratifs dépendances & lieux de stockage de la société sont installés dans des locaux de 3.906 m2 édifiés sur un terrain de m2 11.220 situé à

2 - Les unités de production :

La société dispose de 3 unités de production :

* 2 unités de production mécanique d'agglomérés & de buses ;

* 1 unité de production manuelle de bordures.

3 - Effectif du personnel :

Cet effectif est de 15 personnes ventilé comme suit :

- 1 Gérant
- 3 Personnes de l'administration.
- 3 Agents commerciaux
- 1 Technicien machine & 1 électricien
- 6 Ouvriers qualifiés.

C - Situation financière antérieure :

(Voir en annexe)

Activité en 1999 & Prévisions pour 2000 :

En 1999, l'activité de la société a dégagé les résultats suivants :

- Chiffre d'affaire de 5.822 mdhs
- Bénéfice net de 287 mdhs
- Cash flow de 473 mdhs.

Les prévisions pour 2000 annoncent un chiffre d'affaire de 7.800 mdhs soit un accroissement de + 34 %.

II - Evolution de nos rapports :

A - Physionomie du compte principal :

	1998	1999	2000	2001
C.A	4.941	5.822	5.229	-
C.M.C Net	279	2.818	6.030	4.615
C.M.C Net / CA (en %)	6	48 %	115 %	-
S.M.C / NJC	37/15	29/13	-	-
S.M.D / NJD	29/15	501/17	1037/30	1032/30
Rentabilité	-	138	307	237
REMISES & ENCT CHQS/ C.M.C Net (en %)	100	82	94	81
VST ESPECES & VIRTS / C.M.C NET (en %)		12	2	2
ESC & ENCT EFFETS / C.M.C NET (en %)		6	4	4
IMPS SUR CHQS REMIS & EFF ESCPTES (en %)		-	-	-
CHQ/CMD (en %)	100	53		61

B - Synthèse des comptes du groupe :

Raison sociale / Nom & Prénom	CMC au 12.07.2001				ENGTS / CMC 2000			
	1998	1999	2000	2001	P/Dec	P/Sig	Total	Eng/CMC
	25.21 6	32.40 1	45.613	24.971	2.642	3.359	6.001	13%
	279	2.818	5.694	6.030	2.518	645	3.163	56%
	1.313	4.411	1.382	721	1.254	-	1.254	174%
	2.168	2.168	884	243	-	-	-	-
Total	28.97 6	41.79 8	53.573	31.965	6.414	4.649	10.41 8	19%

III - Crédits accordés & garanties constituées :

1 - Crédits accordés :

Sté X bénéficie de nos concours en crédit d'investissement & en crédits de fonctionnement.

Le CMTR de 1.260 mdhs mis en place par décision du Comité du Crédit du 05.05.99 était destiné au financement partiel (70 %) du programme d'investissement d'extension de la société.

Le coût total de l'investissement de 1.800 mdhs consisté en :

<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
Frais d'établissement	150
Aménagements Installations	520
Matériel de transport	670
Divers & imprévus	60
Besoin en fonds de roulement	400

Une enveloppe de crédit de fonctionnement de 2.600 mdhs a été mise en place pour accompagner cet investissement.

Nos concours se ventilent comme suit :

<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
Facilité de caisse	500
Escompte chèques	200
Escompte commercial	600
ASM	800
Caution ASMENT TEMARA	500
CMTR	1.260
Total enveloppe	3.860

2 - Garanties constituées :

a - Pour le CMTR :

- Caution hypothécaire en 1° rang
- Caution hypothécaire en 2° rang.
- Nantissement du fonds de commerce en 1° rang.
- Nantissement de véhicules à hauteur de 670 mdhs.
- Délégation d'assurance incendie.
- Caution personnelle & solidaire de
- Caution Dar Ad- Damane à hauteur de 50 % du CMTR.
- Caution personnelle & solidaire de M.

b - Pour les crédits de fonctionnement : (à hauteur de 2.600 mdhs)

- Caution hypothécaire en 3°
- Caution hypothécaire en 2°
- Nantissement en 2° rang (après nous mêmes) sur le fonds de commerce.
- Nantissement de marchandises à hauteur de 800 MDHS.
- Délégation d'assurance incendie.
- Caution personnelle & solidaire de M. X.

3 - Appréciation des garanties constituées :

Les garanties constituées couvrent nos engagements.

IV - Crédits sollicités & garanties proposées :

A - Crédits sollicités :

Monsieur X, nous sollicite pour le renouvellement de l'enveloppe des crédits de fonctionnement mise en place à savoir

<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
Facilité de caisse	500
Escompte chèques	200
Escompte commercial	600
ASM	800
Caution ASMENT TEMARA	500
Total enveloppe	2.600

B - Garanties proposées :

Celles déjà constituées.

V - Conclusions motivées sur le bien fondé du dossier :

Sté X est une société anonyme au capital de 3.000.000, - dhs qui opère dans le secteur de matériaux de constructions.

Elle fait partie du groupe, l'une de nos premières et importantes relations.

Le groupe l domicilie auprès de notre agence , depuis 1999, la quasi totalité du chiffre d'affaire de ses sociétés, ainsi que ses comptes personnels.

Le total CMC Net de ses comptes au 20.11.2000 s'élève à 53.209 mdhs.

Le secteur dans lequel opère la société connaît une nette reprise qui s'est traduite favorablement sur l'activité du groupe et l'accroissement de son chiffre d'affaire.

L'affaire est gérée par Monsieur X, principal promoteur du groupe, homme de terrain qui jouit d'une riche expérience dans le domaine.

Vu donc ce qui précède

Vu la rentabilité conséquente du dossier, l'intérêt de notre relation avec ce groupe, l'existence de garanties qui couvrent nos engagements, nous soumettons la présente demande à votre appréciation en lui émettant un avis favorable.

III- Les banques marocaines face aux accords de Bâle II

1- Accords de Bâle II

Les normes Bâle II (le Nouvel Accord de Bâle) constituent un dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender les risques bancaires et principalement le risque de crédit ou de contrepartie et les exigences en fonds propres.

Les normes de Bâle II devraient remplacer les normes mises en place par Bâle I et visent notamment à la mise en place du ratio McDonough destiné à remplacer le ratio Cooke qui date de 1988.

Ratio Cooke : c'est un ratio qui définit le montant de fonds propres minimum que doit posséder une banque en fonction de sa prise de risque.

Le ratio Cooke impose 2 contraintes :

- (fonds propres + quasi fonds propres) / ensemble des engagements > 8%
- fonds propres / ensemble des engagements > 4%

Il a été adopté lors des accords de Bâle en 1988.

Ratio Mac Donough : ce ratio succèdera au ratio Cooke suivant les accords Bâle II. Il introduit pour son calcul la notion de risque et surtout les principes de leur surveillance constante.

Les normes de Bâle II imposent l'unification de la gestion des risques ainsi que la mise en place de processus de modélisation, ils bouleversent ainsi toute l'organisation des systèmes de gestion des banques, et vont les contraindre à une réorganisation de leurs processus métier et de leurs systèmes d'information.

Le dispositif repose sur trois types d'obligations (les piliers) :

Pilier I : les établissements doivent disposer d'un montant de fonds propres au moins égal à un niveau calculé selon l'une des méthodes proposées ;

Pilier II : les autorités disposent de pouvoirs renforcés et peuvent notamment augmenter les exigences de garantie ;

Pilier III : les établissements sont soumis à la discipline de marché et tenus de publier des informations très complètes sur la nature, le volume et les méthodes de gestion de leurs risques ainsi que sur l'adéquation de leurs fonds propres.

Pratiquement, trois axes sont définis :

- quantification des risques,
- pilotage des risques,
- reporting.

De fait, Bâle II a de fortes répercussions sur les systèmes d'information des organismes concernés et entraîne généralement une refonte.

2- Entrée en vigueur des directives de Bâle II au Maroc

La nécessaire mise à niveau

Fin 2006, les nouvelles directives de Bâle II vont entrer en vigueur. Elles entraîneront une mise à niveau globale, que les banques marocaines sont appelées à entamer. Le compte à rebours a bel et bien commencé. Le calendrier de mise en place approche. Ces nouvelles règles, concoctées par et pour les banquiers, devraient en principe concerner tous les secteurs, pas seulement les filiales des banques étrangères.

Selon BMCE Gestion, les banques marocaines s'attendent d'ores et déjà à adopter les règles minimales standards en janvier 2007. Pour la mise en place des exigences de Bâle, trois commissions ont été constituées, représentant Bank Al-Maghrib et le Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM). Abdellatif Jouahri, gouverneur de Bank Al Maghrib, désigné pour réaliser une refonte du système bancaire, entreprend les démarches pour faciliter cette mise à niveau³.

Méthodologie

Visant à améliorer la transparence dans la gestion des risques opérationnels, ces accords prévoient la mise en place de processus de modélisation et l'instauration d'une méthodologie unifiée de gestion des risques opérationnels. Les nouvelles règles demandent aux banques d'évaluer les taux appliqués par défaut aux prêts accordés il y a plusieurs années aux clients d'une même industrie ou d'une même région.

Au-delà de l'approche «mécanique» du calcul des fonds propres, le comité de Bâle a souhaité définir plus précisément les conditions de fonctionnement adéquates du marché bancaire. C'est pourquoi le nouvel accord de Bâle repose en fait sur 3 «piliers», à savoir l'exigence en fonds propres, le processus de surveillance prudent et la discipline du marché.

Le nouveau dispositif arrêté par Bâle II est conçu «pour mieux maîtriser les risques liés à la mondialisation de l'économie». Selon les analystes de BMCE Gestion, l'objectif est de «sécuriser le système bancaire tant à l'échelle internationale que locale».

Exigences

C'est que les nouvelles adaptations de Bâle II se retrouvent essentiellement dans les domaines des crédits pour les petites et moyennes entreprises, pour lesquels les exigences de capital pour les banques ont été réduites ; des entreprises d'investissement dont la charge de capital pour le risque opérationnel, notamment pour les petites sociétés, doit être réduite et des petits instituts de crédit ou des entreprises d'investissement, pour lesquels le cadre de Bâle II doit être allégé.

³ Source : http://www.maroc-hebdo.press.ma/MHinternet/Archives_606/html_606/finance.html

Conclusion

L'une des principales activités des banques, et certainement la plus connue du grand public, est la distribution de crédit à l'économie. Cette activité, naturellement risquée, par le fait que le débiteur puisse être partiellement ou totalement défaillant, entraîne la nécessité d'outils d'analyse et de contrôle du risque de crédit.

L'analyse du risque crédit est un processus continu qui se déroule en préalable et tout au long de la relation entre l'entreprise et ses prêteurs. C'est donc un véritable processus qui recouvre des sources d'information, des outils d'analyse, de suivi et d'évaluation que doivent mettre en place les établissements de crédit.

Le diagnostic financier de l'entreprise est au cœur du dispositif de l'octroi de crédit. Il est l'élément central d'un processus de décision.

Les procédures internes et la méthodologie d'analyse utilisée à l'intérieur des établissements de crédit diffèrent d'une banque à une autre et d'un pays à un autre.

En France, les outils d'évaluation du risque crédit utilisés se basent sur des techniques développées de l'analyse statistique multidimensionnelle et de l'informatique, il s'agit notamment des fonctions scores qui visent à donner une note quantifiée appréciant le risque de défaillance possible, des systèmes experts qui cherchent à reconstruire la totalité du raisonnement de diagnostic financier à partir de règles rigoureuses. Bien qu'intéressant l'apport opérationnel de ces deux outils reste faible. La notation est en revanche une technique d'évaluation qui laisse une part essentielle au diagnostic qualitatif d'un expert ou d'un groupe d'expert.

Au Maroc les techniques utilisées dans l'évaluation du risque de crédit n'incluent pas encore les outils utilisés en France comme le scoring, la notation ou les systèmes experts. C'est le personnel du service « engagement et risque » qui se charge de l'étude du dossier de crédit et évalue le risque crédit en introduisant les informations collectées sur l'entreprise dans un canevas préétabli et qui est spécifique à chaque banque. Cependant, aujourd'hui, une mise à niveau du système bancaire marocain sera entamée en Janvier 2007 avec l'entrée en vigueur des accords de Bâle II, dont les normes imposent l'unification de la gestion des risques ainsi que la mise en place de processus de modélisation, bouleversant ainsi toute l'organisation des systèmes de gestion des banques, et les contraignant à une réorganisation de leurs processus métier et de leurs systèmes d'information.

Bibliographie

Ouvrages :

- Hubert de La Bruslerie « Analyse financière - Information financière et diagnostic » 2^e édition DUNOD - 2002.
- Pierre RAMAGE « Analyse et diagnostic financier » Edition d'Organisation - 2001.
- Elie COHEN « Analyse Financière » 6^e édition ECONOMICA - 2006.
- Christian Jimenez et Patrick Merlier « Prévention et Gestion des risques opérationnels » REVUE BANQUE EDITION - 2004.
- Jean-Pierre Lahille « Analyse financière » Editions DALLOZ - 2001.
- P. VIZZAVONA « Guide pratique d'évaluation des entreprises » ATOL Editions.
- Eric Manchon « Analyse bancaire de l'entreprise » 4^e édition ECONOMICA.
- Anne-Marie KEISER « Gestion Financière » Editions ESKA.

Mémoires :

- Yasmine BENNANI HASSAN « Les modèles internes dans l'évaluation du risque de crédit » mémoire de DESS "Banques & Finances" Université RENE DESCARTES (Paris V) - Octobre 2001.
- Blandine Subramaniam et Bertrand Distinguin « le crédit management : outil d'aide à la décision pour la gestion du risque client » mémoire de DESS Finance d'Entreprise. Université de Rennes 1 - Octobre 2003.

Article :

Laurent CLERC « Gestion du risque de crédit et stabilité financière ». Banque de France - Revue de la stabilité financière. N° 5 - Novembre 2004

Webographie :

- http://www.marches-financiers.net/pages/risque_credit.htm
- <http://www.banque-france.fr/fr/instit/services/fiben.htm>
- [http://www.latribune.fr/Home.nsf/\(DSMLookupHTML\)/gestionrisques?OpenDocument](http://www.latribune.fr/Home.nsf/(DSMLookupHTML)/gestionrisques?OpenDocument)
- http://fr.wikipedia.org/wiki/Risque_de_cr%C3%A9dit
- <http://www.businessdecision.fr/66-gestion-des-risques-dans-les-banques-raroc.htm>
- http://www.maroc-hebdo.press.ma/MHinternet/Archives_606/html_606/finance.html
- http://www.maroc-hebdo.press.ma/MHinternet/Archives_580/html_580/croise.html
- http://fr.wikipedia.org/wiki/B%C3%A2le_II
- <http://investisseurs.edf.com/75023i/Accueil-com/Investisseurs/Groupe/Activites-et-strategie/Notations.html>